

Procès-verbal du conseil municipal du 17 mars 2023 ;
de la commune de Marignac en Diois

Membres présents : Mmes Valérie DEPPE, Martine GIRARD, Régine GUE ; Mrs Bernard SELLIER, Sylvain DESBROSSES, Maxime GIRARD, Ludovic BENINI.

Pouvoirs :

- Pierre Julien COURNIL donne pouvoir à Maxime BONO
- Lydie LATIN donne pouvoir à Sylvain DESBROSSES
- Nina EYMARD donne pouvoir à Bernard SELLIER
- Michel HENRY- MERSENNE donne pouvoir à Valérie DEPPE

Secrétaire de séance : Régine GUE

Ouverture de séance à 18h 15

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 3 février 2023.

1-Après une présentation des dépenses et des recettes en fonctionnement, des opérations d'investissements et le financement des investissements du compte administratif de l'année 2022 :

FONCTIONNEMENT : Dépenses : 187 811.60€

Recettes : 231 512.74€

Résultat 2022 : + 43 701.14€

INVESTISSEMENT :: Dépenses : 74 089.61€

Recettes : 136 396.74€

Résultat 2022 : + 62 307.13€

	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	-50 729.68€	+32 703.55€	+62 307.13€	+11 577.45€
Fonctionnement	+141 136.67€		+43 701.14€	+152 134.26€

Reste à réaliser : Dépenses 51 200.00€ Recettes : 6 919.00€

Le vote du compte administratif est adopté à l'unanimité (9 voix, Meur le Maire ne le votant pas ainsi que le pouvoir de Nina EYMARD)

2- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Résultats de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	43 701.14€
B Résultats antérieurs reportés	141 136.67€
C Résultat à affecter	184 837.81€
D Solde d'exécution d'investissement	11 577.45€
E Solde des restes à réaliser d'investissement	-44 281.00€
Besoin de Financement F	=D+E -32 703.55€
AFFECTATION =C	=G+H +184 837.81€
Affectation en réserves R1068 en investissement	32 703.55€
Report en fonctionnement	152 134.26€
DEFICIT REPORTE	0.00€

Le vote du résultat de fonctionnement est adopté à l'unanimité (11 voix)

3- BUDGET 2023

Fonctionnement	Budget Prévisionnel 2022	CA réalisé 2022	Budget Prévisionnel 2023
RECETTES	329 069	231 513	334 853
DEPENSES	330 069	187 812	334 853
Investissement			
RECETTES	201 039	136 397	230 012

DEPENSES	221 434	74 090	230 012
----------	---------	--------	---------

Proposition de travailler sur un compte analytique sur l'eau et la forêt pour l'année 2023. (Valérie Deppe et Sylvain Desbrosses)

Le vote du budget 2023 est adopté à l'unanimité (11 voix)

4- Délibération le compte de gestion

5- Délibération sur la tarification du cimetière :

-Achat et renouvellement de concession de 2m carré pour 30 ans destiné à recevoir un ou deux corps superposé en pleine terre : 300€.

-Achat et renouvellement de concession de 2m carrés pour 50 ans destiné à recevoir un ou deux corps superposé en pleine terre : 500€.

Vote adopté à l'unanimité (11 voix)

6- Taxes locales : Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

-taxe d'habitation : 12.50%

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 23.51%

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 23.00%

Délibération prise suite au vote à l'unanimité des taxes locales 2023 (11 voix).

Projet de constitution d'une commission au sein du conseil pour la révision de ces taxes.

7- Délibération sur les statuts de la CCD ; régularisation et intégration d'une nouvelle compétence ; celle de France Services, afin de pérenniser et de développer le dispositif sur le territoire. Vote à l'unanimité (11 voix).

8- Info sur le rapport d'activité (Prix et quantité) du SPANC (schéma

public assainissement non collectif) de la CDD. **Questions diverses**

M. le Maire nous informe qu'il faut constituer un Plan Communal de Sauvegarde, l'agence Groupama peut aider à la réalisation du document.

Le PCS est un outil de connaissance du risque et un outil opérationnel, la constitution d'un organigramme d'une cellule municipale de gestion de crise, la protection et le soutien de la population en cas d'événement sur la commune.....

Mme Berthiaud s'inquiète de la mise à disposition au public d'un défibrillateur, Il y a en a un posé sur le bâtiment « Atelier » communal. Une information sera faite pour le porter à la connaissance des habitants.

Régine Gué informe d'une prochaine réunion sur le projet « école « le mercredi 22 mars 2023 avec des élus de St Julien en Quint, St Andéol, St Croix, et Marignac.

Séance levée à 20h 20